

## ***Concours « Faites de la Science »***

### ***Culture scientifique et sensibilisation des jeunes à la démarche scientifique***

#### **Préambule**

Le concours national "Faites de la Science" est organisé par la CDUS, la Conférence des Doyens et directeurs des UFR Scientifiques de France. Il s'adresse aux élèves de tous les lycées et collèges français. L'objectif est de leur donner le goût des sciences en les mobilisant sur des projets scientifiques ou technologiques faisant appel à l'esprit de découverte et au travail en groupe. Ils sont pour cela encadrés par leurs enseignants et l'approche expérimentale est privilégiée.

Le meilleur projet présenté lors des différentes finales régionale ou locale sera sélectionné pour participer à la finale nationale qui aura lieu en juin 2026 à **la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Bretagne Occidentale, à Brest**.

Cette année, la Faculté des sciences et des techniques de Nantes Université organise la **finale régionale le 1<sup>er</sup> avril 2026**.

Pour cette finale régionale, La candidature à l'appel à projets doit se faire pour les collèges et les lycées sur la plate-forme ADAGE avant le 23 janvier 2026. Pour plus d'informations : <https://sciences-techniques.univ-nantes.fr/actualites-agenda/actualites-vie-de-la-faculte-et-de-luniversite/concours-faites-de-la-science>. Dix équipes seront sélectionnées pour participer à cette finale régionale. À partir de fin janvier 2026, les 10 équipes sélectionnées recevront **une bourse de 300 euros** pour leur permettre de préparer les projets dans les meilleures conditions. Une prise en charge partielle, sur demande, des frais de transports est possible pour les équipes hors Nantes Métropole.

Chaque équipe, composée au maximum de 5 élèves et 2 enseignants, devra présenter son projet devant un jury composé des inspecteurs académiques, des enseignants chercheurs et des personnalités du monde socio-économique. À l'issue du concours, un prix pour chaque établissement, pour chaque élève et pour chaque enseignant est décerné. Une équipe sera lauréate de cette finale régionale et sera donc qualifiée pour participer à la finale nationale à Brest en juin 2026. !

#### **Objectif du concours**

- Développer l'intérêt des jeunes, pour les sciences par la réalisation de projets concrets et attrayants,



- Susciter leur curiosité et leur enthousiasme pour les études scientifiques,
- Développer une culture scientifique de base auprès du plus grand nombre d'entre eux, en soutenant les initiatives de sensibilisation des jeunes à la recherche scientifique au sein des établissements du second degré.

## Objet du concours

Sont concernés les projets d'expériences scientifiques ou techniques proposés par des établissements d'enseignement secondaire dans le cadre de leurs activités scolaires ou parascolaires, qui auront fait l'objet d'un dossier de candidature au concours conformément au présent règlement et qui seront retenus par le jury de sélection du concours.

## Public concerné et domaine géographique du concours

- Le concours « Faites de la Science » s'adresse aux élèves des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels
- Le concours couvre l'ensemble des établissements de l'Académie de Nantes (Loire-Atlantique, Vendée, Mayenne, Sarthe, Maine et Loire).

## Modalités du concours

- Peuvent faire acte de candidature les enseignants des établissements d'enseignement secondaire de l'Académie de Nantes.
- Les projets d'expériences scientifiques doivent s'inscrire dans le cadre des enseignements ou des activités complémentaires (club, atelier scientifique...). Ils doivent concerner plusieurs élèves d'une même classe ou de classes différentes. La mixité garçons/filles des équipes est souhaitée.
- Ces actions peuvent s'appuyer sur des dispositifs de l'Éducation Nationale (Actions Jeunes et Sciences, Ateliers Scientifiques et Techniques (AST), projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, itinéraires de découvertes, projets scientifiques parrainés) et aussi sur des initiatives proposées par d'autres organismes ou collectivités territoriales : « La science se livre », « Passion recherche » (CNRS), « Les Olympiades de la Physique » etc...
- Les projets doivent s'inscrire dans le cadre d'un ou plusieurs champs disciplinaires scientifiques ou technologiques (physique, chimie, sciences de la vie et de la terre, mathématiques, informatique, électronique, sports) et peuvent être croisés avec des actions



relevant des disciplines des sciences humaines telles que l'histoire, la géographie, le français, l'art, les langues...

- Les travaux scientifiques ou technologiques présentés doivent être réalisables par les élèves compte tenu de leur niveau scolaire. Ils devront faire apparaître leur part d'initiative et d'autonomie dans la conduite de l'action.
- Dans la mesure du possible, il est demandé de privilégier les présentations concrètes (maquettes, manipulations, expériences...) et de limiter au strict nécessaire les présentations sur ordinateur ou par projection (ne pas s'en priver toutefois lorsque le bénéfice est évident).
- Les réalisations seront présentées par les élèves lors du concours régional. Il est précisé que chaque présentation est faite par un groupe de 5 « élèves-ambassadeurs », sans intervention à ce stade de leurs enseignants responsables accompagnateurs.
- Chaque groupe d'élève expose ses travaux (posters, manipulations, maquette, etc. réalisés dans le cadre des projets soutenus) devant le jury et les partenaires du concours. Chaque projet disposera d'une salle dédiée. Les précisions sur les modalités du stand (mobilier, format de présentation du projet etc...) seront données en temps utile.
- Les « élèves-ambassadeurs » disposent de 10 minutes pour présenter leurs réalisations et de 5 à 10 minutes pour répondre aux questions qui leur seront posées à chaque passage d'une équipe de jury. Chaque stand sera visité 3 à 4 fois par les membres du jury.
- Le jury se réunit et classe tous les projets présentés. Les prix sont décernés lors de la cérémonie de clôture.
- La restauration du midi et un goûter en fin de journée sont offerts par l'organisation du concours régional.
- Un établissement scolaire peut présenter, au plus, deux dossiers de candidatures par année. Néanmoins, dans le cadre de la sélection des dossiers, le jury peut être amené à ne conserver qu'un seul dossier par établissement.
- La collaboration avec des enseignants-chercheurs ou des chercheurs des laboratoires universitaires ou associés de la Région Pays de la Loire est une condition nécessaire à la recevabilité de la candidature au concours. Si besoin, une aide à la recherche de partenaires-chercheurs régionaux sera assurée sur demande par la Faculté des Sciences organisatrice. Formuler cette demande le plus tôt possible auprès du responsable du concours de la Faculté et tenir ce correspondant au courant du bon déroulement du partenariat scientifique. Ce partenariat régional n'est pas incompatible avec d'autres partenariats scientifiques.



- Chaque projet fera l'objet d'un dossier de candidature, sur la plate-forme ADAGE, présenté par l'enseignant responsable du projet et visé par le chef d'établissement.
- Les porteurs de projets retenus par le jury de sélection devront établir une convention avec Nantes Université pour le versement de la bourse et s'engagent à participer au concours régional ainsi qu'à la finale nationale, le cas échéant.

## Calendrier du concours

- **Juillet 2025** : Annonce de l'ouverture du concours sur la plate-forme ADAGE.
- **Vendredi 23 janvier 2026** : Date limite de candidature.
- **Fin janvier 2026** : Sélection des dossiers et attribution des bourses aux projets retenus par le jury du concours.
- **Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026** : Finale du concours régional à la Faculté des Sciences et des Techniques de Nantes Université.
- **Jeudi 2 Avril 2026** : Les organisateurs communiquent le dossier des lauréats au bureau de la CDUS en vue de la participation à la Finale nationale.
- **Juin 2026** : Finale nationale « Faites de la Science » à Brest.
  - Selon la solution retenue par l'établissement, les organisateurs du concours régional prendront en charge tout ou partie des frais de transport pour 5 élèves ambassadeurs et 2 accompagnateurs, dans la limite d'un montant équivalent au coût d'un trajet en train.
  - Les frais locaux (hébergement, restauration, transport) sont pris en charge par l'organisation du concours national.

## Critères d'évaluation

À titre indicatif, étant rappelé que le jury est souverain et fixe seul les conditions de sélection des dossiers soutenus par une bourse et de classement au concours régional, voici les principaux critères retenus par le jury :

- Qualité scientifique du projet
- Démarche scientifique
- Qualité de la présentation par les élèves
- Partenariat scientifique
- Travail collectif
- Caractère interdisciplinaire

